

6. 146 Individus possèdent des terres de moins de trois arpens de front sur 30 ou 40, le sol en est bon, déduction faite d'un quart.

7. 447 Baptêmes, 83 Mariages, 179 Sépultures.

8. 36 Garçons et 70 Filles.

9. L'étendue de terre non-concédée susceptible de culture dans Ste Croix, est de deux lieues sur sept et demie.

10. Point de chemin à travers ces terres, elles n'ont pas été arpentées.

11. Il y a eu des concessions avant 1759, elles étoient de deux ou trois arpens sur 30 ou 40, en raison d'un sol de cens portant Lods et Ventés, &c. à la coutume de Paris, en outre de vingt sols et un chapon par chaque arpent de front.

12. On ne connoît point actuellement un nombre considérable de personnes qui soient en état de faire de nouveaux établissemens dans cette Seigneurie de Ste. Croix, la qualité des terres est excellente en général.

13. Suivant moi, le Commerce des Bois est la cause du retardement de l'avancement des terres de cette Seigneurie.

14. Aucun des habitans ne va s'établir dans les Townships, il y a dans cette Seigneurie une trop grande quantité de terres non-concédées qu'ils préfèrent pour le moment présent.

J. B. DAVELUY, Ptre. Curé de Ste. Croix.

---

LOTBINIERE, 26e. Février 1821.

MONSIEUR,

Je ne saurois vous exprimer combien je suis sensible de me voir dans l'impossibilité de ne pouvoir remplir la tâche que m'impose le Comité ; mon âge, mes infirmités quotidiennes, et mes occupations journalières ne me permettent pas d'agir à mes propres affaires (*Nemo ad impossibile tenetur.*) Je suis obligé d'avoir un Agent, et pour répondre à vos demandes, il faudroit que je fusse en état de faire le tour de ma Paroisse, il y a plus de quinze ans que je ne puis le faire ; je vous dirai seulement qu'il y a dans ma Paroisse, mille neuf cent trente-six ames, et deux cent soixante habitans qui occupent des terres ; à l'égard des Baptêmes, Mariages et Sépultures, vous pouvez en peu de tems en savoir le nombre, tous les ans nous envoyons un Répertoire à Messieurs les Greffiers.

J. P. JEAN, Ptre.